

RÉGION

Financement de la transition écologique en Nouvelle-Aquitaine



Etienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ; Alain Rousset, président du Conseil régional et Sylvain Waserman, président directeur général de l'ADEME.

PHOTO : HORIZON PUBLIC CONSEILS

En Nouvelle-Aquitaine, l'État (ADEME et préfecture de région) et la Région Nouvelle-Aquitaine sont partenaires pour amplifier les actions de transition écologique, et en particulier de lutte contre le changement climatique, de développement de l'économie circulaire ainsi que de protection de l'environnement et de développement durable.

Afin de consolider ces coopérations et d'accélérer la transition écologique des territoires, des entreprises et de l'ensemble des acteurs, l'État (ADEME et la préfecture de région) et la Région Nouvelle-Aquitaine engagent une nouvelle étape en signant deux conventions de partenariats structurantes : la convention pluriannuelle 2021-2027 en application du Contrat de Plan État-Région. La signature officielle de ces deux conventions s'est déroulée dans le cadre de l'Expo Innov'Climate à Bordeaux en présence d'Etienne Guyot, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ; Alain Rousset, président du Conseil régional et Sylvain Waserman, Président directeur général de

l'ADEME (photo).

Cette convention précise les modalités du programme d'actions articulé autour de différents dispositifs d'interventions : aides à la réalisation, aides aux changements de comportement, aides à l'investissement, aides aux contrats d'objectifs, aides à la mise en place d'outils de financements innovants (ingénierie financière) et enfin aides aux actions de communication, de sensibilisation et de formation.

Les trois axes prioritaires d'action couvrent l'énergie (énergies renouvelables, efficacité énergétique), l'économie circulaire et la gestion des déchets et le développement des territoires durables et résilients.

Les principaux bénéficiaires de ces dispositifs sont les entreprises, notamment les PME et PMI de tout secteur d'activité, les collectivités et autres organismes publics ou parapublics et le grand public.

Les engagements financiers des parties sont les suivants : pour la Région, 184 698 000 € ; pour l'ADEME : 85 759 000 €.